



<http://www.protectionsite-stsauveur77.fr>
protectionsite.stsauveur77@gmail.com

Procès-verbal de L'ASSEMBLEE GENERALE 2021

Une fois encore, par prudence, nous garderons pour l'AG. de 2021 le contact en dématérialisé

En effet, si la situation s'est améliorée, la 5^{ème} vague de la COVID 19 pointe son nez, le retour complet et rapide à la vie antérieure est incertain. Notre association n'a pas échappé à un repos forcé, toutefois notre vigilance quant au respect du cadre de vie est restée intacte.

Ci-après, vous pourrez vous rendre compte que nos préoccupations ont du mal à se résoudre et qu'en conséquence nous avons besoin de tous pour faire entendre notre voix.

Rapport moral de mai 2020 à avril 2021

Rapport financier de janvier 2020 à décembre 2020

Composition du conseil d'administration

2 secrétaires : Florence DUMORTIER, Claudine DECAT, chargées des obligations administratives et des publications.

2 Vices Président : Jérôme JAILLET et Jean Luc GIRARDIN

Notre trésorière Jeanne LECARPENTIER indispensable dans la tenue des comptes et la veille aux inscriptions

Trois **membres actifs** que sont : Anne Marie LECOQ, Marie José BEAUMONT, et Olivier LEGOFF.

Président : Jacques BACH

Sans oublier bien sûr d'associer à notre équipe notre **Web Master** Jacques DUMORTIER qui tient régulièrement notre site à jour et fait la mise en page de nos publications.

Rapport Moral

Le bruit dans notre commune.

Les avions :

Depuis quelques années le bruit des survols aériens a quasiment disparu au-dessus de nos têtes. Cependant, des modifications des procédures en descente continue, au lieu des descentes en palier, sont à l'étude. Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, sont concernés. Elles devraient réduire ainsi la sollicitation des moteurs, ce qui permettrait de limiter les nuisances sonores et réaliserait des économies de carburant. Comme toute nouvelle procédure, cela impliquera des actions de contrôle appropriées en temps réel.

Restons vigilants et notons toutes les anomalies par rapport aux objectifs annoncés.

Les engins à moteur :

Que ce soit les tondeuses, les karchers, les motos, les travaux bruyants ou la circulation sur les chemins, ils suivent tous les mêmes règles horaires ou restrictives.

La commune communique régulièrement sur le sujet et s'appuie sur des arrêtés.

Ainsi si vous ne supportez plus un bruit dérangeant qui ne respecte pas ces horaires et le niveau sonore autorisé, n'hésitez pas à prévenir la gendarmerie qui se propose d'intervenir dès lors qu'il y a dérogation aux arrêtés.

Attention toutefois, dans certains cas il est difficile de faire intervenir la gendarmerie. Pour exemple, le panneau interdisant les véhicules à moteur sur les terres menues avait été subtilisé, dès lors les contrevenants avaient belle d'annoncer un manque d'information.

Là encore, il est important que nous tous veillions au maintien en place des panneaux d'interdictions, prévenons la mairie en cas de défaillance.

La musique :

Les rassemblements festifs dansants des amateurs de house ou de techno, sont de plus en plus fréquents dans certains lieux de la commune.

BRINVILLE est la partie de notre commune la plus touchée par ce phénomène récurrent. Mais pas seulement, le bruit à des heures indues de nuit comme de jour se répercute, compte tenu de la configuration géographique du village, jusqu'en haut de Saint Sauveur.

Certains habitants se disent excédés, d'autres protégés par les forêts ne sont pas touchés. Il est donc difficile de connaître l'ampleur et la fréquence de ces nuisances. L'intervention auprès des propriétaires ne peut se faire que sur des bases juridiques appropriées.

Aussi nous lancerons dans notre prochaine GAZETTE un sondage pour appuyer une démarche officielle auprès de la commune, de la gendarmerie et plus si nécessaire.

Les gens du voyage

Le constat :

GENS DU VOYAGE - Voilà un terme bien sympathique pour désigner des gens qui tournent en rond dans notre département et ne vivent qu'en communauté. Les gens du voyage disent s'épanouir par le partage, cependant les groupes sont fermés aux autres, ils ne communiquent que pour solliciter un travail le plus souvent non qualifié et hors de prix. Ils ne communiquent pas même avec d'autres groupes, ils s'enferment dans leur groupe.

Leur méthode d'occupation illicite de propriétés communales ou privées les oppose aux habitants qui ont fait un autre choix.

Le prétexte des fêtes religieuses, des fêtes de familles, du parent à l'hôpital, nécessitant soi-disant un regroupement en nombre à un endroit spécifique donné, ne trompe personne !

Pour un évènement en groupe, il ne viendrait à l'idée de personne de squatter un gymnase au prétexte que les hôtels sont complets. Chaque concitoyen respectueux du bien d'autrui s'éloignera et trouvera hébergement quelques kilomètres plus loin.

Ces communautés imposent leur mode de vie aux autres. Et pourtant personne ne les a jamais obligés à vivre en caravane et en groupe. C'est leur choix, certes ce n'est pas interdit, mais, bon sang, qu'ils assument leur choix sans perturber celui des autres ! Détruire des accès, polluer les lieux ont un coût pour les habitants de notre commune.

En fait il s'agit moins de voyager que d'échapper aux diverses contraintes que nécessitent la sédentarisation. (Impôts, taxes, achat de terrain, respect des règles d'urbanisme, dépenses d'énergie ...) d'autant que ces personnes ne semblent pas être sans ressources lorsque l'on remarque la qualité des caravanes (pour ne pas dire les véhicules de collection) qui les accompagnent.

Alors une fois ce constat dit et redit, que faire ?

Notre plainte de 2019 :

En 2019, nous n'avons pas hésité à porter plainte auprès du procureur de la république, contre les envahisseurs de l'époque qui, comme tous ceux qui occupent illicitement nos terrains communaux, rejettent leurs eaux usées (machines à laver de tous ordres) directement dans les terrains ou à déféquer dans les lieux publics que sont les chemins et les bois. Tout ceci dans la limite de nos statuts.

Rappelons quand même que les contribuables Saint Salvatoriens :

- Sont taxés dès lors qu'ils ne respectent pas les règles sanitaires.
- Sont prélevés de coût de fonctionnement pour la station d'épuration et les réseaux au travers des factures d'eau, etc....
- Payent des taxes aux SMICTOM pour l'enlèvement des ordures ou le passage en déchèterie.

Les dégradations dues aux occupations ou les coûts de consommation d'eau et d'électricité sont du ressort communal et non de l'association, mais au final les habitants sont les payeurs.

Entre 2019 et 2021, nous avons pu remarquer tout l'embaras des autorités, procureur, préfecture, gendarmerie, département sur la plainte déposée. Nous avons été invités plusieurs fois à nous expliquer sur le détail des infractions exposées.

Si nous avons reçu à chaque fois une audience attentive, le prétexte de l'absence de terrains d'accueil ou d'aires de grand passage ne pouvait dans ce cas nous être opposé car à l'évidence il s'agit en l'espèce d'infraction au code de l'environnement.

Alors pour s'en sortir le procureur, qui n'a pas remis en cause la validité de notre plainte, a trouvé comme excuse, pour ne pas donner suite, de ne pas connaître l'identité exacte des contrevenants.

Ce à quoi, bien sûr nous répliquons qu'il n'est pas possible pour une association d'aller demander aux gens qui transgressent les règles leurs noms (et encore moins leurs adresses). Les gendarmes qui relèvent les n° de voitures de chaque occupant devraient nous aider sur le sujet, Mais là PLOUF ! celui qui tracte une caravane de machine à laver n'est pas forcément celui qui pollue et celui qui défèque dans les chemins n'est pas pris sur le fait.

En clair, personne ne veut se frotter à ces communautés !

Un jour ou l'autre il y aura des incidents, dans de nombreux endroits en France le ton monte !

Les droits des gens du voyage :

Depuis plus de 20 ans les collectivités locales ont l'obligation d'accueillir sur des terrains spécifiques les gens du voyage.

Que ce soit à la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ou à la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) rien n'avance.

Ça parle, ça promet, ça se dispute, ça gagne du temps

et pendant ce temps les petites communes et les habitants des communes rurales subissent.

Il y a toujours une bonne raison pour ne pas faire. L'état s'y oppose, le préfet n'est pas d'accord, les communes ne trouvent pas de terrain d'entente, des pressions diverses et variées font capoter les projets, bref personne ne veut voir son territoire devenir les Saintes-Maries-de-la-Mer. L'idéal serait d'attaquer l'état et les collectivités pour INACTION, mais là ça dépasse le cadre de notre petite association.

Ne nous faisons toutefois pas d'illusion, nous avons eu maintes fois l'occasion de dénoncer sur la base de références sérieuses (source même des autorités et des gens du voyage) que des aires d'accueil construites ne changeraient pas les occupations illicites, car ces gens ne veulent pas payer.

Une lueur d'espoir :

Si les collectivités locales respectaient les lois, la loi de Programmation 2018-2022 et de Réforme, la Justice pourrait étendre la procédure de l'amende forfaitaire délictuelle aux infractions de délit d'installation illicite en réunion sur un terrain communal ou privé. Les amendes sont importantes et dissuasives.

Actuellement, les travaux interministériels de mise en application de la forfaitisation de ce délit se poursuivent et sa mise en œuvre opérationnelle est prévue courant second semestre 2021.

Mais encore faut-il que les collectivités respectent, elles aussi, les lois !

Et le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français dans tout cela

Créé en 1999, autour d'un projet de territoire, les acteurs du Parc ont pour mission de conjuguer, préservation des patrimoines naturel et culturel, développement économique et social et maintien de la qualité de vie. Le PNR connaît parfaitement les problèmes rencontrés par les communes adhérentes face au problème créé par les gens du voyage. Il ferme les yeux et se réfugie lui aussi derrière la non existence des aires d'accueil.

C'est indigne ! Il ne peut pas se contenter de constater, il doit agir !

Lui aussi est dans l'inaction. Il devrait imposer aux communes adhérentes le respect des lois, et aussi défendre les villages qui subissent les invasions. A Saint Sauveur, les occupations sont très souvent sur des **Espaces Naturels Sensibles** répertoriés comme tels dans toutes les strates officielles.

Mais à quoi sert le PNR ?

Nous aimerions connaître, les bénéfices que retirent les communes à adhérer, ne coûte-t-il pas plus cher qu'il ne leur rapporte ? Voilà des questions qui devront trouver réponse car le maintien de la qualité de vie ne se mesure pas à la grandeur des panneaux qui indiquent que nous sommes « commune du PNR »

GENS DU VOYAGE SEDENTAIRES ?????

Des initiatives, voire des aides départementales, sont prises pour aider les gens du voyage à se sédentariser. Voilà bien une définition idiote !

En effet, la sédentarité, est, d'une manière générale, un mode de vie caractérisé par une fréquence faible, voire nulle, de déplacements. Dès lors on ne peut pas se prétendre à la fois « gens du voyage » et sédentaires.

Dans les faits, on le constate de plus en plus sur notre commune, la pseudo sédentarisation de ces communautés consiste à créer des zones de caravaning qui échappent aux règles traditionnelles d'urbanisme et de taxation auxquelles les vrais sédentaires, c'est-à-dire les habitants traditionnels sont soumis. Devenir voisin d'une telle zone, est à l'évidence une modification du mode de vie que nous avons pourtant choisi en nous installant à SAINT SAUVEUR.

Bien souvent les règles d'urbanisme sont bafouées, les pollutions sonores et lumineuses sont fréquentes, les distances et vues entre riverains ne sont pas respectées, les obligations de raccordements aux réseaux sont inobservées, les terrains sont imperméabilisés, etc....

Stop ! les riverains de ces zones voient leurs propriétés dévaluées, alors faites respecter vos droits et dénoncez toutes dérogations aux règles du PLU ou autres. Ne vous contentez pas d'alerter la mairie, engagez des procédures auprès du procureur, c'est gratuit !

Par reflexe culturel, nombre d'entre nous ont des scrupules à dénoncer, or aux termes de la loi, il ne s'agit pas de dénoncer une personne, mais d'informer sur un fait réalisé par une personne.

La station d'épuration et les ruissellements

Il y a bientôt 15 ans, nous dénoncions le dysfonctionnement de notre station d'épuration et demandions que soit étudié au plus vite son remplacement. Malgré les pénalités que nous infligeait la police de l'eau, les élus de l'époque déniaient le problème, voire nous accusaient d'incompétence et d'être des agitateurs.

Les élus du mandat 2014/2020 ont lancé une vaste étude au travers du schéma directeur d'assainissement.

Il y a 5 ans, les résultats de cette étude ont confirmé nos remarques. Non seulement la station est obsolète mais les réseaux d'origine sont des passoires. Quant au château d'eau il nécessite lui aussi des travaux de rénovation.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 l'agglomération gère la compétence eau et assainissement pour l'ensemble des 26 communes qui composent la **Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau**.

Les dernières informations lues dans le journal d'infos de la CAPF, en septembre 2021, nous indiquent :

« TRAVAUX A VENIR Construction d'une station d'épuration à SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE »

Peut-on encore y croire ? La police de l'eau semble moins pressante !

Quant à la SEMEA Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare-aux-Évées et de leurs Affluents ainsi que la GEMAPI Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations, ils nous ont mobilisés en 2018 dans le cadre d'une étude des eaux de ruissellement sur notre commune, mais depuis 3 ans **RIEN !**

Il est quand même grand temps que tous ces organismes que nous finançons, au travers de taxes et autres, deviennent efficaces et communiquent sérieusement avec les généreux donateurs que sont les contribuables.

Contournement de Melun, des décideurs complètement déboussolés.

Depuis de nombreuses années nous militons au sein d'une confédération d'associations (AVEC L'UNION) préoccupées par les problèmes d'infrastructures de la région melunaise et à ce titre nous combattons les projets qui, au lieu de soulager la circulation automobile, les accentuent.

Depuis toujours les élus croient répondre aux problèmes récurrents de circulation par la construction de routes supplémentaires. Les études coûteuses suivent d'autres études mais finalement ne convainquent personne, ainsi les années passent avec les mêmes idées d'investissements structurants. Nous avons maintes fois prouvé que les études elles-mêmes démontreraient que :

- **Le transit dans MELUN est minoritaire.**
- **87% des déplacements sont générés par l'agglomération elle-même.**
- **Les embouteillages sont pendulaires**

Alors la problématique de l'avenue Thiers à Melun que nous ne nions pas, ne se résoudra pas par un contournement de la région Melunaise.

En effet, un contournement EST/OUEST ne changera en rien les embouteillages de l'avenue THIERS qui est un axe NORD/SUD. Têtus mais surtout déboussolés les décideurs d'infrastructures routières nouvelles ont commencé par le barreau Nord de MELUN sur le tracé de l'ex C5.

Nous restons vigilants.

Rapport Financier

Association pour la Protection du Site
de la Commune de
Saint-Sauveur-sur-Ecole

BILAN FINANCIER 2020

Arrêté le : 31 décembre 2020

| Dépenses | | Recettes | |
|--|--------------------|------------------------------------|--------------------|
| Frais tenue compte et relevés | 90,00 € | 71 cotisations@ 10€ | 710,00 € |
| Hébergement Site Internet (OVH) | 26,30 € | 3 cotisations tardives @ 5€ (2019) | 15,00 € |
| Achat Cartouches, papier et imprimerie | 346,31 € | Intérêts Compte Epargne | 83,52 € |
| Assurances SMACL | 207,98 € | Subvention communale | 300,00 € |
| Fournitures Secrétariat | 41,14 € | Subvention communale (2021) | 300,00 € |
| Achat Logiciel pour Site Internet | 79,00 € | Dons | 45,00 € |
| Total | 790,73 € | Total | 1 453,52 € |
| Résultat 2019 : | | 662,79 € | |
| Actif | | Passif | |
| Caisse | 98,24 € | Solde au 31/12/2019 | 12 750,40 € |
| Compte-Chèque | 2 095,38 € | Résultat 2020 | 662,79 € |
| Compte-épargne | 11 219,57 € | | |
| Total | 13 413,19 € | Total | 13 413,19 € |

Réalisé par Jeanne Lecarpentier

Rédigé le 14/10/2021
par J. Dumortier

Les adhérents ont reçu les Rapports moral de mai 2020 à avril 2021 et financier de janvier 2020 à décembre 2020 et le matériel pour voter par correspondance pour les 2 scrutins. Nous avons reçu 48 réponses favorables et une abstention.

Renouvellement du Bureau

Mmes Marie-José BEAUMONT, Florence DUMORTIER, Jeanne LECARPENTIER sont sortantes et ont été réélues

Jérôme Jaillet a quitté notre commune, son poste est vacant.

Composition du bureau :

| | |
|----------------|--|
| Président | Jacques Bach |
| Vice-président | Jean-Luc Girardin |
| Secrétaires | Florence Dumortier Claudine Decat |
| Trésorière | Jeanne Lecarpentier |
| Membres | Anne-Marie Lecoq Marie-José Beaumont Olivier Le Goff |